

Démarche : Autorisation préfectorale de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts pour l'année 2025

Organisme : Agriculture Biodiversité Espace Rural

Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

Formulaire

Ce formulaire vous permet de demander à la DDT l'autorisation de destruction des animaux classés nuisibles en Meurthe-et-Moselle.

Demandeur

Civilité

Mme

M.

Nom

Prénom

Adresse complète habitation

commune d'habitation

Téléphone

Autorisation préfectorale de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts pou

Agissant en qualité de *

pour les délégataires, il y a lieu de fournir en pièce jointe, une délégation signée du propriétaire ou du fermier

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

propriétaire

fermier

délégué d'un propriétaire ou fermier

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Délégation du propriétaire ou fermier

Renseignement sur le lieu d'intervention

Commune d'intervention

Surface totale concernée en HA

Liste des parcelles cadastrales concernées (ou lieux dit)

Sollicite de m'adjoindre les tireurs

je demande de m'adjoindre les tireurs suivants (nom, prénom, adresse postale et N° de permis de chasse)

Motif de la demande

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

semis

culture

autres

Autres (préciser)

Espèces demandées

Plusieurs sélections possibles

corbeau freux et corneille noire

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

corbeau freux et corneille noire du 1er au 31 mars

corbeau freux et corneille noire du 1er avril au 10 juin

étourneau sansonnet

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

étourneau sansonnet du 1er au 31 mars

étourneau sansonnet du 1er avril au 1er septembre

Autorisation préfectorale de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts pou

fouine, vison, raton laveur et bernache du canada

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- fouine 1er mars au 1er septembre
- vison d'Amérique du 1er mars au 1er septembre
- raton laveur du 1er mars au 1er septembre
- bernache du canada du 1er au 31 mars

renard

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- renard du 1er au 31 mars
- renard du 1er avril au 1er septembre (nom de l'élevage)

renard du 1er avril au 1er septembre protection avicole de (nom de l'élevage obligatoire)

Je m'engage à adresser à la Fédération départementale des chasseurs, pour le 30 septembre 2025 au plus tard, un compte-rendu (même nul) des destructions réalisées.

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non